
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2010

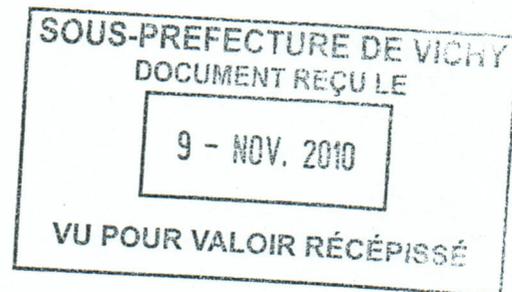
Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 12
Date de convocation : 23.10.2010

L'an deux mil dix, le cinq novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BIOZAT, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel GUETAUD, Maire.

PRESENTS : MM. GUETAUD – LAURENT – Melle SEGUIN - MM. CAVARD – ROUSSET – RICORDEAU - BELLET – GERBE - BEAUVAIS – DESCHAMPS -

ABSENTS : M. DELAIRE, pouvoir donné à M. GUETAUD
Mme CHAZELLE, pouvoir donné à M. LAURENT
Mmes JANNIN – GONIN - M. BEURRIER -

Sébastien BELLET est désigné comme secrétaire de séance.
Lecture et approbation du dernier procès verbal



R.C.E.A.

La RCEA traverse le Département de l'Allier d'Est en Ouest. Depuis plusieurs décennies le Conseil Général, les communes, leurs élus, les habitants, les diverses associations de riverains et les acteurs économiques se sont appliqués à demander la mise de cet axe à 2X2 voies.

Quelques tronçons ont été réalisés mais la route reste très accidentogène. Les derniers mois sont éloquentes en nombre d'accidents et de décès.

Un débat public national est mis en place par l'Etat à partir du 4 novembre. Il prévoit la mise à niveau à 2X2 voies de la RCEA par une concession autoroutière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MANIFESTE** son soutien à cette initiative et demande la mise en concession autoroutière de la RCEA dans les plus brefs délais.
- **INSISTE** également sur la mise en place de mesures de sécurité dans l'attente de la réalisation de cette infrastructure.

Pour extrait conforme,
Le Maire

DOCUMENT EXECUTOIRE
Transmis à la sous-Préfecture
Et publié le 09.11.2010

